

Convention Corps de métier BIAT/CNOM

La **Banque Internationale Arabe de Tunisie**, Société anonyme au capital de 178,5 MD dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba-, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, représentée par Monsieur ELYES JEBIR, Responsable du Pôle Banque de Détail,
ci-après désignée la « BIAT »,
d'une part,

et

Conseil National de l'ordre des médecins de Tunis- CNOM, sis rue Salah El Mehdi (ex Rue Malaga) 2092 El Manar – Tunis, représenté par Docteur Ridha DHAOUI, Président du conseil de l'ordre,
Ci-après dénommé le « CNOM »,
d'autre part.



PREAMBULE

La BIAT, dans une volonté de partenariat et en réponse aux besoins formulés par les médecins adhérents au CNOM, se propose de leur faciliter l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses outre des conditions de banques préférentielles.



BIAT – CNOM

1- Formules de Crédits BIAT aux adhérents CNOM

Offre pour les besoins privés

Nature Crédit	Durée de remboursement maximale	Taux	CMP	Auto financement
CREDIMEDIA	3 ans	TMM + 2	0,5%	Autofinancement en vigueur à la BIAT
CREDIAUTO	7 ans			
CREDIRENOV	5 ans			
BIATIMMO	15 ans	TMM + 1,75 V TMM + 2,25 Fixe		
	20 ans	TMM + 2,25 Fixe		
	25 ans	TMM + 2,75 Fixe		
FLEXIMMO	15 ans	TMM + 2,25 Fixe		
	20 ans	TMM + 2,25 Fixe		
	25 ans	TMM + 2,75 Fixe		
Crédit d'investissement	7 ans	TMM + 2	0,75 %	

Les conditions de cette convention sont mises à jour d'office en cas de nécessité réglementaire

Offre pour les besoins professionnels

Nature Crédit	Durée de remboursement maximale	Taux	CMP	Auto financement
CREDIMMO PRO – Dans le cadre du Pack pro santé	10 ans	TMM + 2	0,75%	Autofinancement en vigueur à la BIAT
CMT équipement Pro – Dans le cadre du Pack pro santé	7 ans			

2- Tarification préférentielle sur les conditions de banque

	Offre	Description Offre	Offre préférentielle CROM
Offres packagées	- Pack SAFIR Pro Santé - Classe Platinum Pro Santé - Classe Elite Pro Santé	Offre groupée autour d'un compte à titre privé et d'un compte à titre professionnel avec des cartes de paiement/de crédit, un service de banque à distance ainsi qu'une couverture assurance	Campagne parrainage : 6 mois de gratuité des frais abonnement pack Pro santé pour le médecin parrain et le médecin parrainé
Offre Carte	- Carte Visa Premier - Carte Platinum - Carte Infinite - Carte Business Gold - Carte allocation touristique « Travel »	Cartes adossées aux offres packagées destinées aux médecins	Frais d'abonnement cartes Offre gratuite selon package
	Carte Fly	Carte Fly : carte rechargeable destinée aux jeunes	Gratuite
Conditions de banque	Remise chèque : Virement émis - Même agence - Interagence/interbanque Virement simple reçu	-	Remise chèque : 0,22 DHT Virement émis : - Gratuit - 0,5 DHT/gratuit dans pack Elite Pro Virement simple reçu : - Gratuit
Dossier AVA	Compte l'Allocation pour Voyage d'Affaires (AVA)	Compte pour domiciliation de l'Allocation pour Voyage d'Affaires (AVA)	Frais de compte AVA : - 3,3 DHT/mois
Dossier de scolarité	Domiciliation/renouvellement dossier de scolarité	Offre relative à la gestion des transferts des frais de scolarité à l'attention des étudiants qui poursuivent leurs études à l'étranger	Frais de domiciliation/ renouvellement dossier de scolarité : Gratuit

3- Conditions d'éligibilité au Crédit

L'adhérent au CNOM postulant à l'une des conditions dans le cadre de la présente convention devra satisfaire les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un compte chèque ouvert sur les livres de la BIAT ou l'ouvrir à l'occasion,
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de chéquier ou d'une action de recouvrement curatif ou d'un incident de paiement non régularisé (ayant fait l'objet d'une attestation de non paiement),
- Justifier le taux d'endettement global exigé par la BIAT

La BIAT se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande pour les motifs qu'elle jugera valables.

4- Procédure de traitement

Toute demande de crédit sera formulée sur papier libre accompagnée d'une copie de la carte professionnelle/ attestation d'inscription à l'ordre des médecins en cours de validité, et transmise à l'agence du bénéficiaire pour traitement, conformément aux procédures internes à la BIAT.

5- Validité

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, la présente Convention est valable pour une durée d'une année à partir de la date de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention peut être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties, sous réserve d'un préavis d'un mois notifié à l'autre partie par tout moyen laissant une trace écrite.

Les conditions de cette convention seront d'office mises à jour en cas de nécessité réglementaire.

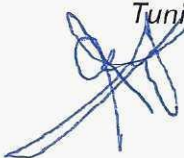
6- Election de domicile

Tout litige découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes clauses, sera soumis aux tribunaux de Tunis seuls compétents en la matière.

Les parties font élection de domicile chacune en son siège.

La BIAT

Tunis, le



CNOM

Tunis, le 7/7/2023